

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-47

Séance du 6 Février 2023

Date de convocation :
30 Janvier 2023

Membres en exercice : 10
Présents : 10
Représentés : 0
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Vote Contre : 0

Le 6 février 2023 à 18H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Benesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Plan de financement et planning prévisionnel pour les travaux de restauration du mobilier de l'église

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir la restauration du mobilier de l'église afin de le préserver et de le mettre en valeur. La municipalité souhaite poursuivre le travail engagé avec la rénovation de l'église en rénovant notamment les objets inscrits.

Pour les travaux de restauration des objets, après délibération, le Conseil Municipal décide du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
2023				
Tranche optionnelle	40 000 €	Département	24 000,00 €	60%
		DRAC	8 000,00 €	20%
		Commune HT	8 000,00 €	20%
			40 000,00 €	

Date prévue de commencement des travaux : Avril 2023

Le Maire.
M. AUBOIROUX